

## Penser au pigeon... un devoir !



*Fondée le 27 novembre 1910, la Fédération Colombophile Belge, devenue entretemps la Royale Fédération Colombophile Belge (RFCB), a innové, ce 29 septembre dernier par souci de transparence recherchée. Elle a « donné » à la presse les clés du colloque statutaire du Comité Sportif National désertant de la sorte le huis clos. Une première ! « Coulon Futé » était de la partie...*

**Parité.** Dans l'organigramme de la RFCB, le Comité Sportif National (CSN) est le seul organe paritaire. Il se compose de dix membres Président compris (en l'occurrence un vice-président national) à raison d'un délégué par province désigné par chaque EP/EPR parmi les mandataires élus nommés par l'Assemblée Générale Nationale (AGN). De la sorte, toutes les dix provinces belges, et ce quel que soit leur régime linguistique et leur nombre d'affiliés, disposent d'un « *même poids* » dans la préparation sportive d'un exercice ailé. La recherche de consensus en vue de dégager une majorité est sans nul doute une évidence recherchée par les statuts.

**Tentative avortée pour l'heure.** Ces derniers temps, lors d'AGN, le Nord du pays et en particulier la province d'Anvers ont, à plusieurs reprises, sans suite pour l'heure, mis en doute l'article 37 des statuts définissant le CSN. Le souhait d'établir en son sein de la proportionnalité est latent. Ledit CSN est loin d'être « *indépendant* » en ce sens que ses réflexions menées, ses copiées arrêtées doivent être entérinées par une AGN. Ce qui, dans les faits concrets, procure un garde-fou pour le Nord du pays rassuré disposant d'une représentation majoritaire des plus confortables à ce niveau. Cette « *épée de Damoclès* », les membres du CSN l'ont parfois mal ressentie en voyant leur travail laminé...

**Souhait réalisable ?** Le Conseil d'Administration et de Gestion National (CAGN) recherche, selon ses dires et écrits, la transparence dans la gestion menée. L'« *ouverture* » du CSN de ce 29 septembre contribuera-t-elle à comprendre le volet sportif d'une AGN ? Wait and see... le temps apportera à coup sûr une réponse...

**Décorum.** A l'entrée dans la salle « De Witte Duif », la tradition émergeait en ce sens que la disposition proposée en forme rectangulaire était celle d'une AG classique. Ce qui donna naissance à différents blocs distancés. Un premier composé de **Denis Sapin** (Brabant wallon), président



du CSN accompagné de la secrétaire et de la secrétaire adjointe dudit CSN. Un deuxième néerlandophone de **Fons Bruurs** (Anvers), **Denis Vandenberghe** (Flandre occidentale) et **Guy Callebaut** (Flandre orientale), Un troisième francophone – intervenant plus qu'à l'accoutumée – d'**Emile Darimont** (Liège), **Patrick Chrerain** (Luxembourg), **Daniel Clement** (Namur) et **Francis Petit** (Haianut) remplaçant feu **Christian Goulem** comme les statuts le lui permettent. Un dernier du seul **Wim Kempeneers** (Limbourg). Sur un écran mural apparaissait **Daniel Dardenne** (Brabant flamand) recourant à la vidéo-conférence. En arrière-plan dans la salle, la presse était bien représentée. Allait-on vivre quelques joutes vu la dispersion des mandataires ? Ce ne fut pas le cas, Chaque intervenant appelant son collègue par le prénom avant de le tutoyer. Le temps d'écoute était ainsi de la partie.

**Préambule.** En ouvrant le colloque, **Denis Sapin**, plus à l'aise que dans une AG, rappelait



les divers objectifs poursuivis par le colloque à savoir d'analyser le sportif 2022 et de définir son homologue 2023. Il salua la présence de la presse dictée par

un souci de transparence recherchée. Il demanda de respecter une minute de silence pour feu **Christian Goulem** (Hainaut) en reconnaissance de ses mandats (local, provincial, régional, national) exercés. Il salua **Fons Bruurs** suite à sa nomination comme mandataire sportif par la dernière AG, excusa ensuite l'absence de **Dany Leturcq** (Hainaut) en tant qu'observateur dans l'attente d'une nomination statutaire. L'ordre du jour reprenant onze points était alors abordé.

### **Approbation.**

Le procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2022 n'a soulevé aucune remarque. Il fut entériné.

### **Concours nationaux et internationaux 2022.**

Trois dossiers statistiques proposés traitaient l'évaluation des concours nationaux au cours du dernier lustre, les quorums de lauréats par province, les nombres de pigeons engagés par bureau et *in fine* la fréquentation des amateurs qui s'en suivit. Les données numériques sont sans appel. Au décompte final se dégagent en 2022 une diminution de 13 % en grand demi-fond, une de 3 % en fond et un statuquo en grand fond (N.B. : le dossier de grand fond international concocté dans « Rétroviser 2 » par « Coulon Futé » annonce à ce niveau, en 2022, une perte de 2,28 % par rapport à 2021). Le Hainaut-Brabant wallon, Namur et les deux Flandres comptent davantage de vainqueurs nationaux. Le statuquo est de rigueur pour le Luxembourg. Liège, le Brabant flamand, le Limbourg et Anvers totalisent par contre moins de lauréats. **Patrick Cherain** demanda les raisons des diminutions enregistrées. En particulier celle en grand demi-fond car il est intéressant de savoir pourquoi. **Denis Sapin** s'aventura à évoquer un glissement des amateurs vers de plus longues distances avant de conclure que les statistiques serviront à désigner les bureaux de 2023.



## Concours nationaux et internationaux 2023.

Le projet de calendrier des concours (inter)nationaux 2023 était un sujet attendu. Un sujet que les mandataires avaient pu, au préalable, consulter dans un dossier leur remis à cette intention. **Denis Sapin** aborda le point en ces termes : « *Le 14 juillet 2023, dit-il, tombe un vendredi, ce qui impose de reculer Saint-Vincent-de-Tyrosse au samedi 15 et pose un problème quant au jour des engagements pour cette épreuve. La décision à ce sujet sera prise plus tard. Le grand demi-fond* (N.B. : Bourges, Argenton, La Souterraine, Châteauroux étaient les étapes proposées sur le document de travail) *débute le 27 mai. L'autorisation de lâcher à Argenton est déjà obtenue, La Fédération française cherche un lieu de lâcher pour Châteauroux Un grand demi-fond national en 2023 est quasi programmé tous les quinze jours ce qui contribue à diminuer le nombre d'épreuves et ne peut que faire plaisir au Bien-être animal. Le fond* (N.B. : Limoges, Valence, Cahors, Montélimar, Bergerac, Aurillac, Libourne, Souillac et Tulle étaient repris sur le document de travail) *débute le premier week-end de juin et se termine lors du premier week-end d'août. Cahors retrouve sa date habituelle. Brive n'est plus autorisé et remplacé par Bergerac. Valence et Montélimar restent les étapes de la ligne du Rhône. Le grand fond avec ses Pau, Agen, Barcelone, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Marseille, Narbonne et Perpignan dispose d'un calendrier fixe.* ».

Réactions. Diverses interventions sont d'office à épingle. Celle de **Denis Vandenberghe** d'abord qui demanda l'auteur du calendrier en faisant remarquer la prise de position tardive accordée aux EP/EPR par la procédure suivie. Celle de **Denis Sapin**, restant vague, qui rétorqua que le calendrier, construit à partir des bruits entendus formulés par les amateurs en saison, recherche à centrer au maximum les concours. Celle de **Denis Vandenberghe** de nouveau qui demanda de garder le nom de Brive, symbolique en Flandre, même si les pigeons sont lâchés en un lieu proche de Bergerac. Le Flandrien occidental tint encore à souligner l'évolution positive du calendrier notamment du point de vue kilométrage. Celle de **Fons Bruurs** ensuite qui, de son côté, souhaita garder le nom de Bergerac vu la différence de kilométrage (60 km selon ses dires) existante. Celle de **Patrick Cherain** encore qui s'interrogea sur l'importance du nom avant de se réjouir du programme proposé qui montre davantage d'équité pour les amateurs de fond, le précédent itinéraire de cette spécificité étant, à ses yeux, celui d'un grand demi-fond un peu plus allongé. *In fine*, **Wim Kempeneers** regretta le non recours possible à une carte qui montrerait Bergerac davantage implanté à l'ouest. Au terme de ces interventions, Cyrano se sentit rassuré car Bergerac sera bel et bien de la partie.



Innovation. Les week-ends laissés libres par le grand demi-fond national ont été l'objet d'une proposition détaillée de la part de **Denis Sapin**. Sept concours, d'une distance de +/- 450 km de Bruxelles en largeur à hauteur de Bourges, quatre réservés aux vieux & yearlings, trois aux pigeonneaux, seraient programmés aux dates libres en respectant trois secteurs. Un premier reprenant les deux Flandres et la zone 1 wallonne. Un deuxième le Brabant flamand, Anvers et la zone 2 wallonne. Un troisième le Limbourg et la zone 3 wallonne. Chaque secteur programmerait des étapes relevant de sa ligne de vol. **Francis Petit**, président de l'EPR Hainaut-Brabant wallon, fut l'auteur de la première réaction. Il fit remarquer que la partie francophone, en d'autres termes l'AWC, joue « ensemble ». **Patrick Cherain** appuya ces dires en affirmant que plein de faits sont à tenir compte et notamment qu'une structure a été mise en place et qu'elle doit être utilisée. Le Luxembourgeois craint dans les faits une volonté de supprimer le petit demi-fond. Il s'est par



contre réjouit que la forme allégée du calendrier national de grand demi-fond autorise les EP/EPR de programmer des concours plus intéressants pour leurs amateurs disposant, dans les provinces francophones, de la libre circulation. **Francis Petit** enchaîna en faisant cette fois remarquer qu'à force de changer, on instaure des inconvénients et fait preuve de manque de cohérence. De son côté, **Denis Vandenberghe** attira l'attention sur le fait que les concours de secteur pour jeunes exerceraient un impact sur certains nationaux leur réservés. Les interventions francophones amenèrent un premier amendement possible en ce sens que le secteur 3 pourrait être composé de l'AWC et du Limbourg suite à la plausible approbation d'un **Wim Kempeneers** concluant que le consensus n'est pas simple tout en faisant remarquer une dernière fois la diminution des concours nationaux de grand demi-fond et l'ajout d'un en fond. Rien ne fut décidé pour l'heure ! Toutefois, le sujet risque de revenir dans un futur rapproché selon **Denis Sapin**. (En voix off, **Denis Sapin** confirma à « Coulon Futé » que petit et grand demi-fond dans l'innovation proposée seraient fusionnés et que les performances décrochées interviendraient dans les championnats des deux spécificités.).

Coucou... me revoilà ! La programmation de quatre Argenton, en particulier celles des 13 et 26 août pour jeunes, amena une ultime réaction concentrée principalement sur celui du 26 août. Châteauroux fut avancé dans un premier temps pour le remplacer. Mais, dans un second, la proposition de **Francis Petit** de programmer Vierzon fut finalement retenue. Le projet de calendrier (inter)national était à cet instant « bouclé ».



Statu quo. Les mises pour frais suite à l'absence de demande des organisateurs et le nombre maximum de pigeons par panier ne changent pas. Toutefois **Patrick Cherain** s'est dit interpellé par la différence de prix demandé sur Pau et Perpignan. Il souligna également un problème au terme des enlogements : « *Si le nombre de pigeons est correct au total, dit-il, le nombre de paniers incomplets est parfois incompréhensible car trop élevé.* ». Les distances minimales pour les concours internationaux sont reconduites. Répondant aux craintes, suite au présent contexte économique, concernant de plausibles hausses, **Denis Sapin** affirma qu'en grand demi-fond un contrat de trois ans était en cours.

Bureaux d'enlogement. S'appuyant sur les statistiques 2022 par province montrant les nombres de pigeons engagés et d'amateurs fréquentant les bureaux, **Denis Sapin** évoqua le besoin, à ses yeux, de restructurer ce domaine. D'autant plus que la différence entre le nombre minimal imposé de huit paniers par bureau (objet d'un accord) et le nombre de paniers y recensés est facturée aux organisateurs. Aussi, il demande aux EP/EPR de limiter les bureaux d'enlogement en 2023. **Patrick Cherain** a réagi en premier en faisant remarquer que semblable travail a été effectué l'an dernier, laissé pour compte par la suite du fait d'un accord trouvé. **Francis Petit** enchaîna en demandant de tenir compte de l'impact géographique dans ce domaine, car, en cas de fermeture de bureaux, des amateurs pourraient être confrontés à de longs déplacements. Il poursuivit en stigmatisant par contre le risque de voir les sociétés incapables de payer la différence applicable en 2022 si les organisateurs se retiraient. La période Covid a imposé une procédure à respecter et notamment l'obligation d'enloger en 2022 sur rendez-vous. **Denis Sapin** souhaita en faire l'évaluation. A ce sujet, **Denis Vandenberghe** demanda que faire avec les gens - souvent des récidivistes - qui n'avertissent pas le bureau et qui, par la même



occasion, incitent les autres à ne plus respecter la procédure demandée. Face à ce constat, il souligna que le règlement doit être urgemment adapté et qu'un même horaire de fin d'enlogement devrait être d'application partout pour ne pas handicaper le premier bureau de ramassage. Aucune suite ne fut donnée

### Organisation sportive 2023.

**Denis Sapin** fit remarquer que les amateurs contactent le Bien-être animal pour dénoncer des problèmes de transport (deux dossiers d'instructions fédérales sur le transport ont été remis). Pour ce



motif, il formula la proposition de reconstruire tous les véhicules, destinés au transport des pigeons, chez les transporteurs. **Wim Kempeneers** intervint pour souligner que le problème rencontré se situe au niveau des petites camionnettes de ramassage et non des grands camions. Face à la question sans réponse « *Qui va contrôler ?* », **Denis Sapin** se résigna à proposer de contacter les Ministères francophone et néerlandophone du Bien-être pour leur demander d'envoyer un agent entériner les véhicules. Un break fut

alors décrété (12h15).

A la reprise (13h), le système de contrôle RFCB était abordé, et en particulier pour les concours de vitesse et de petit demi-fond. Pour cette raison a été évoquée l'obligation éventuelle de pourvoir tous les pigeons enlogés manuellement d'une bague électronique



comme dans les concours nationaux à des fins d'utiliser le matériel prévu. **Denis Vandenberghe** se montra réticent face à cette proposition.

**Patrick Cherain** partagea la vision de son collègue en laissant à l'amateur la possibilité de trier et de ne pas être confronté à des coûts supplémentaires. Les règles appliquées en 2022 sont finalement prorogées en 2023. La protection de Bourges II reste d'actualité lors de la prochaine campagne. En 2022, des rapports d'erreurs relatifs aux pigeons non mutés en vitesse et petit demi-fond ont été envoyés aux sociétés. Semblable scénario est reconduit en 2023. La proposition d'organiser le petit demi-fond sur deux nuits de panier provoqua de nouveaux échanges. **Francis Petit** souligna que dans une grande partie du Hainaut trois lâchers de petit demi-fond se jouent à une nuit de panier et que la province souhaite poursuivre de la sorte car un problème de convoyage pourrait se poser. **Denis Vandenberghe** rétorqua que la dénomination une nuit de panier concerne la vitesse exclusivement et que l'égalité doit régner dans tout le pays. Un vote s'avéra nécessaire. Son verdict : 7 voix pour deux jours de panier, 3 pour un seul. Une uniformité s'instaure.

### Constataion électronique.

Sans la moindre évocation à la décision émise par le Collège de l'Autorité de la Concurrence belge, la communication de la situation actuelle dans divers dossiers par les membres du Conseil Consultatif National des Systèmes de Constataion électronique se fera au terme d'une analyse juridique arrêtant les modifications à apporter aux articles.



## Commission Belge des Juges Standard.

Suite à la démission du président en exercice, une nomination à soumettre au CAGN est en attente.

## Propositions de modifications au Règlement Sportif National.

Des propositions de modifications à apporter à divers règlements (RSN et Doping) ont été abordées. « Coulon Futé » se contente de reprendre les plus significatives.

- ✓ Licence transfrontalière. La réglementation européenne autorise la libre circulation des personnes, des biens, des services et capitaux. La réglementation colombophile belge interdit aux Belges licenciés de participer aux activités d'une société non affiliée à la RFCB. Cependant, lors d'une réunion des fédérations belge et française, la France a demandé la possibilité pour les Belges frontaliers de retirer une licence française et de déposer une liste de vaccination pour pouvoir jouer dans « L'Hexagone ». Aussi, la France, du 1<sup>er</sup> janvier au 15 mars, s'engagerait à publier la liste des licences transfrontalières côté belge. A partir du 15 mars, celle des concours auxquels les transfrontaliers belges seraient admis. Par contre tout transfrontalier belge, sur le territoire français, n'aurait pas le droit de voter ni de participer aux championnats. Tout amateur transfrontalier belge suspendu verrait refusée sa demande de licence française. Un premier avis, selon **Denis Sapin**, a été demandé aux avocats de la fédération. Il n'évoque pas de problèmes. Toutefois si la RFCB accorde aux Belges l'autorisation d'engager en France, cette autorisation deviendrait valable pour d'autres pays. **Francis Petit**, en rapportant que beaucoup de pigeons de la région de Charleroi évoluent en France, fut le premier intervenant. Il demanda une définition précise de la notion de transfrontalier et en particulier la distance qui justifie semblable dénomination. De son côté, **Patrick Cherain** s'inquiéta quant au nombre de sociétés qui seraient concernées. Il trouva inéquitable le fait de posséder une double licence (belge et française) autorisant à jouer. Il pourrait néanmoins comprendre l'octroi d'une licence belge à un transfrontalier belge possédant une licence française pour détenir uniquement des pigeons sur le sol belge, et non pour y jouer. **Denis Sapin** fit remarquer que toutes les questions posées durant la discussion ont été notées et que des contacts à leur sujet seront menés avec les avocats de la fédération.

- ✓ Pigeon égaré. A été rejetée la demande que les pigeons doivent obligatoirement porter une bague mentionnant le numéro de téléphone du propriétaire afin de faciliter son signalement auprès dudit propriétaire. Pendant les échanges sur cette thématique, il fut, en guise de boutade, épinglé que le pigeon devrait posséder trois pattes et que la RFCB possède un outil performant. Pourquoi dès lors changer ?

- ✓ Compétence. Le CAGN est le seul organe pouvant accorder annuellement l'agrément de l'organisation des concours nationaux. **Fons Bruurs** marqua son désaccord.



- ✓ Temps de repos obligatoire. Les articles 83 du RSN et 4 du règlement doping traitent un même point. Ils ont défrayé, pendant la saison, la chronique (*A lire par ailleurs « Rétroviseur 1 »*). Pour rappel, le temps de récupération obligatoire après une épreuve pour contrôles éventuels, décidé en AGN pour chaque spécificité, a été de facto non respecté suite à diverses remises consécutives décrétées. Ainsi Saint-Vincent-de-Tyrosse et Marseille ont été concernés. Si l'épreuve landaise disposa d'une dérogation, l'étape phocéenne n'en fut



pas créditée. Les « *contrevenants* » sur Saint-Vincent-de-Tyrosse ont été classés, ceux sur Marseille déclassés. Au terme de la discussion lancée par la Flandre orientale, ces derniers seront reclassés (N.B. : problèmes judiciaires en moins, feu vert pour la publication des championnats nationaux provisoires). L'intervention de **Patrick Cherain** souligna la nécessité d'arrêter le recours à des dérogations car tout règlement doit être respecté dans son intégralité. Le Luxembourgeois n'accepte pas des traitements différents d'un même problème pour une question d'équité. **Denis Vandenberghe**, appuyé par **Patrick Cherain**, fit remarquer qu'il fallait d'abord penser au pigeon, ce qui ne dérangerait nullement le Bien-être animal. Les deux mandataires ont proposé d'autoriser la participation d'un pigeon à un concours de fond ou de grand fond une semaine sur deux. La protection du pigeon dans ces deux spécificités doit être une priorité, justifie un quorum de jours de repos à respecter. La proposition fut retenue, mais par contre celle de **Denis Sapin** de revoir les calendriers des deux disciplines de par aucune relâche permise dans l'itinéraire ne fut pas suivie.

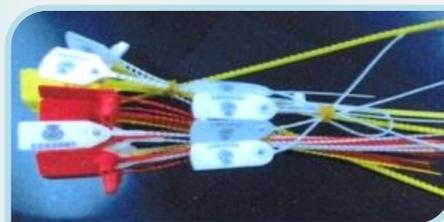
- ✓ Dépouillement des appareils. Pour la rentrée des appareils, les amateurs respecteront les directives édictées par l'organisateur et/ou par les bureaux d'enlogement.

### Propositions introduites par les EP/EPR.

Chaque entité a été invitée par **Denis Sapin** à exprimer des revendications à étudier. Il s'en suivit diverses suggestions. Pour la/le :

Flandre occidentale. Revoir l'article 26 des statuts énonçant les interdictions de dépôt de candidature aux élections et aux comités qui en découlent (N.B. : démarche motivée par la rareté des « bonnes volontés »). Vérifier l'existence d'une concordance au sujet de la notion de port aux niveaux provincial et national.

Flandre orientale. Uniformiser suite au constat effectué de beaucoup d'administratif non contrôlé. Ce qui implique de supprimer les listes de colsons usités à établir en vitesse et petit demi-fond.



Limbourg. Eliminer les informations inutiles demandées dans les fiches de contrôle.

Anvers. Limiter le nombre de doublages. Revoir les critères des championnats nationaux.

Hainaut-Brabant wallon. Que faire face au trop de doublages ? Confirmer les lignes de vol en les respectant.



Liège-Namur-Luxembourg. Prendre des mesures au niveau de la RFCB en cas d'erreur reconnue par le convoyeur à des fins de ne pas faire supporter aux sociétés les conséquences financières. Supprimer la règle non écrite des 100 km dans les régions où les concours nationaux ne sont pas suivis pour cause d'implantation non favorable. Tenir compte du problème posé par les annonces nationales pour les travailleurs ne disposant pas du système PASS. Envisager pour l'enlèvement des concours non nationaux l'utilisation d'une webcam pour surveiller les paniers tributaires d'un ramassage tardif.

### **Divers.**

Faire en sorte que les Pays-Bas soient contraints de faire des démarches similaires à celles du week-end pour obtenir des autorisations de lâcher des entraînements en semaine fut l'ultime « *fait d'arme* ». Il était 15h15, la distribution des championnats nationaux provisoires aux mandataires exclusivement était autorisée.

### **Ressenti.**



Sans nul doute, la session du CSN est différente de celle d'une AGN. Les débats constructifs menés n'ont pas donné l'impression de traîner en longueur, de « *tourner en rond* ». Chaque intervention visait l'essentiel. Des mandataires se sont certes montrés plus « *actifs* », d'autres davantage réservés. Cependant l'écoute était permanente. Au sortir de la salle « De Witte Duif », après un dernier café de partage, les membres du CSN étaient conscients que

leur travail réalisé devait encore prochainement recevoir l'aval d'une AGN comme le demandent les statuts. .

